

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Les joueurs de tennis et les juniors acceptent et respectent les mesures ordonnées par le TCVGD ; dans le cadre de cours de tennis adultes et juniors, privés et collectifs :

- Les professeurs de tennis et moniteurs sont responsables de l'application des mesures de protection définies par le TCVGD.
- Les entraînements et formes d'enseignement sont adaptés.

3.2. Eloignement physique

- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes.
- Port du masque obligatoire dès l'âge de 12 ans dans tous les espaces clos du TCVGD, y compris sous les bulles, sauf durant l'entraînement.
- Pas de contact physique.
- Un marquage au sol peut être mis en place afin de faire respecter les distances minimales.
- Chaque enfant est déposé et récupéré par une seule personne. Le port du masque est obligatoire pour l'accompagnant dès l'entrée dans la bulle.
- L'entrée dans la bulle doit se faire à l'heure du cours.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Les joueurs de tennis et juniors qui prennent des cours s'engagent à accepter et respecter les mesures de protection et règles d'hygiène mises en place par le TCVGD :

- Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition des joueurs/juniors prenant des cours une solution hydroalcoolique.
- Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
- Chaque joueur doit venir avec sa gourde personnelle.
- Pas d'échange de matériel durant la leçon.

3.4. Entraînements annoncés & traçage

- Les cours privés et les cours collectifs adultes et juniors sont annoncés sur le tableau des réservations Ballejaune.
- La responsable de l'école de tennis, en collaboration avec les moniteurs et professeurs, tient un registre rigoureux des présences concernant les participants présents à tous les cours.

3.5. Information des clients

Information donnée aux joueurs de tennis et aux autres personnes concernées sur les mesures prises :

- Le « Plan de Protection » 6.0 du TCVGD a été communiqué le 21 octobre 2020 aux participants des cours (représentant légal pour les enfants) via les canaux suivants : site Internet, mailing général aux membres, affiches au club.
- L'affiche de l'OFSP a été affichée ; elle est complétée par l'affiche de Swiss Tennis.